

## **RAPPORT N°17 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS ALF AU CA DU CIAS D'AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

M. le Président expose :

Vu les articles R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2020 fixant, outre son Président (de plein droit le président de la CC ALF), à 16 le nombre d'administrateurs du CIAS ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection de 8 représentants élus au sein du conseil communautaire pour l'administration du CIAS ;

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- de désigner huit représentants de la communauté de communes Ambert Livradois Forez au Conseil d'Administration du CIAS ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches relatives à l'exécution de la présente délibération.